SNICAC · SNNA · SNPACM
Force Ouvrière DSAC/SO - BP 70116 - 33704 MERIGNAC CEDEX – Tél : 05 57 92 84 86 – Fax : 05 57 92 84 87
http://www.fodgac.fr

22 septembre 2016

COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Déclaration liminaire FO

Monsieur le Directeur général,

Après plusieurs mois de négociations, FO a décidé d'engager sa signature sur le protocole social DGAC pour la période 2016-2019 en vue de garantir :

- l'unité de la DGAC dans la Fonction publique de l'État ;
- l'arrêt de la baisse des effectifs à partir de 2017 ;
- la reconnaissance des spécifiés métiers tant sur les plans statutaires qu'indemnitaires ;
- le maintien de la logique protocolaire dans un contexte budgétaire difficile.

FO sera extrêmement vigilant sur la mise en œuvre de la totalité du volet social de ce protocole qui devra intervenir parallèlement aux efforts consentis par l'ensemble des personnels.
Un certain nombre de mesures indemnitaires n'ont pas de date d'application. Comme vous vous y êtes engagé, nous vous demandons qu'elles soient mises en place le plus rapidement possible.
S'agissant de la mise en place du futur régime indemnitaire simplifié, le « RIS », FO exige que la publication de l'ensemble du dispositif réglementaire, décret et arrêtés, s'effectue au plus tôt pour garantir dès 2017 les évolutions indemnitaires inscrites dans le protocole.

Par ailleurs, pour les ouvriers d'Etat, suite à des propositions de FO, vous avez donné votre accord pour étudier la possibilité d'appliquer certaines mesures dans le cadre de la gestion courante. Nous demandons que ces travaux débutent le plus rapidement possible. Suite à la décision du mois de juillet de la Fonction Publique sur le recrutement des Ouvriers, il est également urgent de valider les fonctions qui permettront des recrutements.

Enfin, FO s'interroge sur les récents arbitrages rendu par de la Commission européenne (CE) concernant le plan de performance de la DSNA qui pourraient avoir notamment un impact financier non négligeable sur la DGAC. Dans ce contexte, FO souhaite connaître les demandes de la CE dans ce domaine et les conséquences financières pour la DGAC en matière d'investissements pour la DSNA et de financement du protocole.

C'est dans un esprit constructif que FO aborde le début de cette première période de suivi protocolaire qui engage la DGAC et les organisations syndicales signataires.